



# LE SFMQ VOUS SOUHAITE UNE MERVEILLEUSE ANNÉE 2025 REMPLIE DE JOIE, DE BONHEUR ET DE SANTÉ!

## Mot du président

En cette nouvelle année, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux de bonheur, de santé et de prospérité à vous et à vos proches. Que 2025 soit une année de succès et de réalisations pour chacun d'entre vous. Maintenant que la négociation est complétée pour le secteur « A » (fonctionnaires), nous entamons en ce début d'année les négociations pour les secteurs « B » (employés occasionnels loisirs) et « C » (ExpoCité/Palais Montcalm). Parallèlement, nous continuons la négociation pour la section plateau 911 (annexe K) qui a débuté à l'automne dernier. Donc encore beaucoup de travail pour compléter nos ententes qui sont échues depuis 2023 et 2024.

Merci à vous tous pour vos remerciements concernant notre nouvelle convention collective (secteur « A ») signée à la fin de l'été. Ce petit geste est notre bulletin pour nous, votre Syndicat. Ensemble, nous continuerons à travailler pour défendre vos droits et améliorer vos conditions de travail. Merci de votre confiance!

Du point de vue politique, notre Ville sera sous le feu des projecteurs encore cette année, que ce soit lors des élections fédérales qui auront sûrement lieu bientôt, des élections municipales à l'automne, de la dernière année du mandat du gouvernement provincial ou encore de la nouvelle administration de nos voisins du Sud, les États-Unis. La politique aura un impact sur les dossiers régionaux. Considérons les dossiers du tramway, du troisième lien, des logements, de l'itinérance, du réchauffement climatique, de l'endettement, etc.

Habituellement, nous ne nous impliquons pas en politique, mais étant donné les orientations et décisions des dernières années, il est essentiel de rester attentif à la classe moyenne. Il est impératif de préserver notre pouvoir d'achat et non pas d'être les seuls à supporter le coût aux dépens de certaines classes sociales.

## *BONNE ANNÉE À TOUS!*

*Réal Pleau  
Président*

## Mot du comité de négociation du secteur « B »

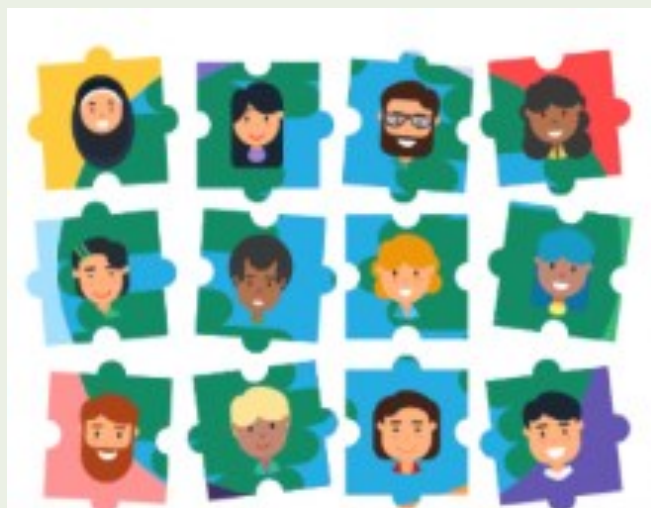
L'année 2025 sera marquée par la négociation de votre nouvelle convention collective. Fort des résultats du sondage que vous avez complété, votre Syndicat prépare actuellement son cahier de revendications en vue des négociations avec l'employeur qui débute le 21 janvier.

Le 16 janvier prochain, vous êtes conviés à une assemblée générale où nous vous présenterons les orientations de négociation issues de vos réponses au sondage. Lors de cette rencontre, nous solliciterons votre mandat de négociation. Nous espérons vous voir nombreux et nous ferons tout notre possible pour améliorer vos conditions de travail.

Syndicalement vôtre,

*Caroline Labonté, Benoit Fiset,  
Richard Maheux et M<sup>e</sup> Marianne Gilbert*

**ASSEMBLÉE  
DU SECTEUR « B »  
EMPLOYÉS  
OCCASIONNELS  
LOISIRS**



**Judi  
16 janvier  
2025**

**Centre Michel-Labadie  
3705, avenue Chauveau  
18H30**



 **INFORMATIONS** 

## NOUVEL HORAIRE VARIABLE

Avec le nouvel horaire variable flexible introduit par notre récente convention collective, la modification des tranches horaires fixes vers des plages minimales continues ne souligne pas clairement la période dédiée à la pause du dîner. Afin de clarifier la situation de manière équitable, nous avons convenu qu'il est acceptable de prendre le repas entre 11 h et 14 h. Il est nécessaire que celui-ci dure au moins 30 minutes. Certaines personnes dînaient entre 9 h 30 et 10 h, ce qui ne correspond pas à une période de dîner conforme aux critères convenus pour « l'heure de lunch ». Nous vous prions, s'il vous plaît, de tenir compte de cette précision.

Réal Pleau  
Président

## LA MUTATION

### PETIT RAPPEL — RÉSUMÉ DES NOUVEAUTÉS CONCERNANT LA MUTATION

- Vous n'avez plus à remplir vos demandes de mutation dans le portail en mai et en novembre;
- Lorsqu'un poste n'est pas comblé selon les priorités énoncées à la convention à l'article 12, l'employeur ouvre un concours;
- Si vous êtes intéressés par un poste, que ce soit pour une **mutation** ou une **promotion** vous devez **postuler** au même endroit sur le concours;
- L'affichage est maintenant d'une durée de 7 jours ouvrables;
- Les employés en mutation (même titre d'emploi) sont toujours considérés en priorité, avant les promotions, selon leur ancienneté;
- Si le poste n'est pas comblé par mutation, une liste d'aptitude pour les promotions est créée. Cette liste reste en vigueur pour **une (1) année**;
- Lorsqu'une liste d'aptitude est toujours en vigueur, il y aura affichage d'une « occasion de mutation » et seuls les employés souhaitant une mutation pourront postuler. Ils auront alors priorité sur la liste d'aptitude créée précédemment. À ce moment, on peut lire sur l'affichage en haut à droite « occasion de mutation »;
- La notion de refus n'existe plus pour les mutations, puisque vous postulez en direct chaque fois que vous êtes intéressés par un nouvel affichage ou une « occasion de mutation ».

Hélène Rheault  
Vice-présidente

## RÉGIME DE RETRAITE

Lors de votre décès, les sommes dues de votre régime de retraite seront priorisées comme suit :

1. Si vous avez un(e) conjoint(e), le paiement sera effectué à cette personne.
2. Si vous n'avez pas de conjoint(e), le paiement sera effectué aux bénéficiaires désignés;
3. Si vous n'avez ni conjoint(e) ni bénéficiaire désigné, le paiement sera effectué à votre succession.

Ainsi, si vous n'avez pas désigné de bénéficiaire et que vous n'avez pas de conjoint(e), le paiement sera fait à votre succession. Vous pouvez vérifier si vous avez désigné un bénéficiaire en accédant à votre relevé annuel dans l'outil « Avantages en direct » : [villedequebec.avantagesendirect.com](http://villedequebec.avantagesendirect.com).

Si vous n'avez pas de conjoint(e), désigner un ou plusieurs bénéficiaires permettra d'exclure les sommes dues par le régime de votre succession et de les verser directement au(x) bénéficiaire(s) à votre décès.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter ou contacter le Bureau de la retraite à l'adresse suivante: [retraite@ville.quebec.qc.ca](mailto:retraite@ville.quebec.qc.ca).

Hélène Rheault  
Vice-présidente

**Avis de non-responsabilité** : Le présent article a pour but d'informer sommairement les membres. En cas de divergence entre les renseignements de cet article et les textes officiels du régime de retraite des fonctionnaires et ses amendements, ces derniers prévaudront en tout temps.



La nouvelle année est l'occasion parfaite pour se fixer de nouveaux objectifs professionnels et améliorer son bien-être au travail.

Voici quelques idées de résolutions qui pourraient vous aider à atteindre vos ambitions professionnelles :

## LES RÉSOLUTIONS PROFESSIONNELLES POUR LA NOUVELLE ANNÉE: VERS UN ÉPANOUISSEMENT AU TRAVAIL

1. Améliorer ses compétences : Identifiez les domaines dans lesquels vous pouvez vous améliorer et investissez du temps dans des formations ou des cours en ligne. Le développement continu de vos compétences peut vous rendre plus compétitif et ouvrir de nouvelles opportunités.
2. Gérer son temps efficacement : Adoptez des techniques de gestion du temps comme la priorisation des tâches. Une meilleure organisation peut augmenter votre productivité et réduire le stress.
3. Établir des objectifs clairs : Fixez-vous des objectifs SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporellement définis) pour avoir une vision claire de ce que vous souhaitez accomplir et comment y parvenir.
4. Améliorer la communication : Que ce soit avec vos collègues, vos supérieurs ou vos clients, une communication claire et efficace est essentielle. Travaillez sur vos compétences en écoute active et en expression pour éviter les malentendus et renforcer les relations professionnelles.
5. Prendre soin de sa santé mentale : Le bien-être au travail passe aussi par la santé mentale. Prenez des pauses régulières, pratiquez la méditation ou le yoga, et assurez-vous de maintenir un bon équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.
6. Être proactif : N'attendez pas que les opportunités viennent à vous. Prenez des initiatives, proposez des idées et montrez votre engagement. Cela peut vous aider à vous démarquer et à progresser dans votre carrière.
7. Cultiver un environnement de travail positif : Contribuez à créer une atmosphère de travail agréable en étant respectueux, en aidant vos collègues et en favorisant la collaboration. Un environnement positif peut augmenter la satisfaction et la motivation de toute l'équipe.
8. Gérer le stress : Apprenez à identifier les sources de stress et à les gérer de manière efficace. Que ce soit par des techniques de relaxation, de l'exercice physique ou en parlant à un professionnel, il est important de ne pas laisser le stress nuire à votre performance et à votre bien-être.
9. Se fixer des limites : Apprenez à dire non lorsque cela est nécessaire et à ne pas surcharger votre emploi du temps. Fixer des limites claires peut vous aider à éviter l'épuisement professionnel et à maintenir une bonne qualité de vie.
10. Célébrer ses réussites : Prenez le temps de reconnaître et de célébrer vos accomplissements, même les plus petits. Cela peut renforcer votre motivation et vous rappeler que vos efforts portent leurs fruits.

En conclusion, les résolutions professionnelles pour la nouvelle année sont une excellente occasion de se fixer des objectifs et de travailler à améliorer son épanouissement au travail. Peu importe les résolutions que vous choisissez, l'important est de rester motivé et de faire de petits pas chaque jour pour les atteindre. Bonne année et bonne chance dans la réalisation de vos résolutions professionnelles!